

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 CCAS

Centre Communal d'Action Sociale de MIREVAL

L'article L. 2313 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site Internet de la commune.

Le Compte Administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le compte Administratif 2021 a été approuvé le 14 AVRIL 2022 par le Conseil d'administration.

Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif du CCAS fait apparaître un résultat positif global de 5 527.10€ se décomposant comme suit :

- ❖ Recettes de fonctionnement pour un montant de 32 500.00€ auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de 2020 pour 7 001.83€.
- ❖ Dépenses de fonctionnement pour un montant de 33 974.73€

Le résultat de 5 527.10€ sera reporté sur le budget primitif 2022.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

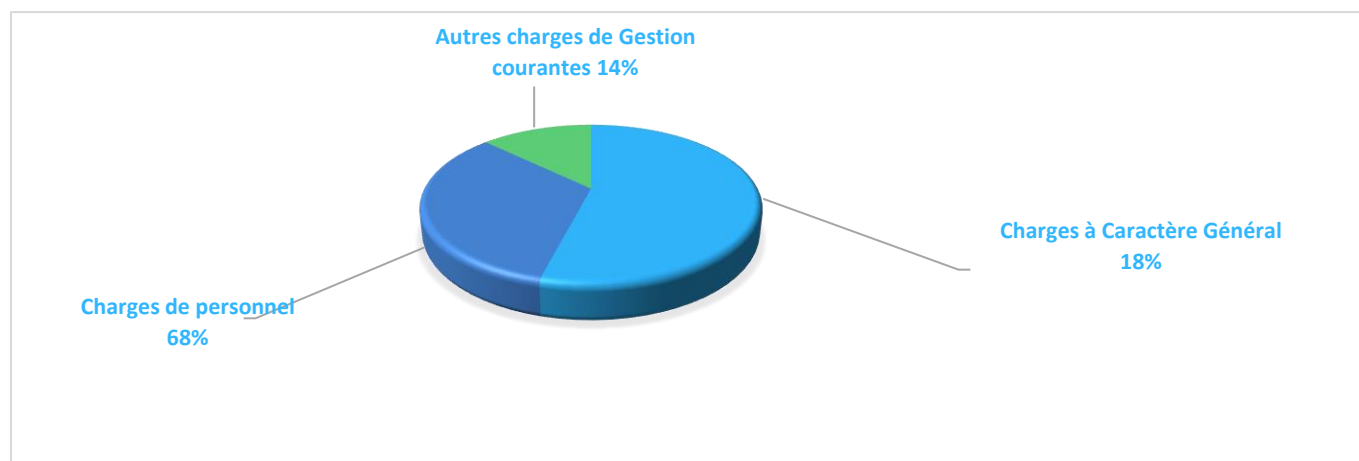
a) Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réalisées pour l'année 2021 représentent 33 974€.

DEPENSES de Fonctionnement		REALSé 2021
011	Charges à Caractère Général	6 121 €
012	Charges de Personnel	23 382 €
65	Autres charges de gestion courante	4 471 €
TOTAL dépenses de fonctionnement		33 974 €

- Chapitre 011 : Charges à Caractère Général : ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement.
- Chapitre 012 : Charges de personnel : Ce chapitre regroupe les dépenses de personnel, le paiement de la convention de partenariat du référent unique au CCAS de FRONTIGNAN.
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes : Ce chapitre concerne le versement d'aides aux personnes en difficultés et les subventions aux associations :
 - Resto du Cœur : 1 000 €
 - Fédération des aveugles et amblyopes de France : 200 €
 - Espoir pour un enfant : 200 €
 - Association des parents d'enfants inadaptés APEI : 200 €
 - Secours populaire : 200 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



b) Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement réalisées pour l'année 2021 représentent 32 500€.

Recettes de Fonctionnement		Total des Prévisions
002	Résultat de fonctionnement 2020 reporté	7 001€
70	Produits des services des domaines	2 500 €
74	Dotations et Participations	30 000 €
TOTAL recettes de fonctionnement		32 500 €

- Chapitre 002 : Ce chapitre comprend le résultat de fonctionnement 2020 reporté.
- Chapitre 70 : Ce chapitre concerne les ventes réalisées de concessions dans les cimetières.
- Chapitre 74 : Ce chapitre concerne le versement de la subvention par la commune.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

